

**ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 049/2017

OBJET : Restauration Scolaire : fixation du prix pour les repas imprévus de la Restauration Scolaire :

L'an deux mille dix-sept, le 22 du mois de juin à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2017.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Charles BEVACQUA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ / Christine DECORDIER / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Jean-Yves LESSATINI / Gracienne DODAIN / Marc LEROY / Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA /

PROCURATIONS : Catherine DINI procuration à Romain BIANCHI / Mélanie MORINI à Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO à Philippe MINEUR / Taoufik FATFOUTA à Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Eddie DEGIOVANNI à Jean-Marc GIMENEZ /

ABSENT : Pierre VESTRI / Régine RODRIGUEZ / Sonia CHAKROUNI / Delphine BOLLARO /

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education notamment son article R.531-52,

Vu la décision du Conseil d'Etat du 8 mars 1998 « Ville de Marignane et Sté générale de Restauration,

Vu la question écrite du Sénateur Jean-Louis MASSON du 2 mars 2017, JO Sénat page 919,

Considérant la nécessité d'organiser la préparation des repas de la restauration scolaire,

Considérant la nécessité de lutter contre le gaspillage alimentaire,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est décidé au Conseil municipal :

- de majorer le prix du repas de la restauration scolaire de 10% lorsque la prise du repas n'a pas été précédée d'une réservation dans les conditions conformes au règlement de la dite restauration scolaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Votants : 23

Absents : 4

Pour : 23

Contre :

Abstentions :

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 29/06/2017
et publication en mairie le : 30/06/2017